



Le 22 janvier 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Projet de fusion Blonay-St-Légier-La Chiésaz Les deux conseils communaux disent oui à la fusion

Hier soir, les conseils communaux de Blonay et de St-Légier-La Chiésaz ont accepté le préavis concernant la convention de fusion. La décision finale de fusionner ou non appartient désormais aux citoyens et citoyennes des deux communes qui seront appelés à se prononcer en votation populaire le 17 mai 2020 (référendum obligatoire).

En passant la rampe des deux corps délibérants, le projet de fusion entre Blonay et St-Légier-La Chiésaz vient de franchir une nouvelle étape décisive. Réunis simultanément mais séparément, les deux conseils ont chacun approuvé la convention de fusion.

Voici les résultats :

Blonay : 38 oui, 18 non, 3 abstentions

St-Légier-La Chiésaz : 53 oui, 6 non

« Nous sommes heureux de ce résultat et du signal fort donné par les deux conseils. Le dernier mot appartient maintenant aux citoyennes et citoyens de nos deux villages. Nous souhaitons poursuivre le dialogue, également avec celles et ceux qui ne sont pas favorables à cette fusion, car il serait dommage que le projet soit refusé en raison d'inquiétudes infondées », précisent les deux syndics Alain Bovay et Dominique Martin.

D'ici la votation du mois de mai, deux débats citoyens seront organisés les :

- jeudi 2 avril 2020, à 19h00, à Blonay, Aula de Bahyse (GUPB)
- mardi 7 avril 2020, à 19h00, à St-Légier-La Chiésaz (grande salle - Le Grammont)

Suite au vote positif des deux conseils, les municipalités ont prévu de se pencher sur le déroulement de ces soirées à l'issue du vote.

Contacts :

M. Alain Bovay, syndic de St-Légier-La Chiésaz, ☎ 079 210 25 42

M. Dominique Martin, syndic de Blonay, ☎ 079 285 78 45